

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le vingt-cinq juin à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20250625_17

↳ Fixation de la participation communale au fonctionnement de l'école « Jeanne d'Arc » - Année 2025 - Rectificatif.

Date de la convocation

▪ 19 juin 2025

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mme NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIÉVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mme BERNARD Sabine, M. SENEAL Yannick, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. LAMIRAND Christophe.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme NOËL Laure	à	M. BOUTLEUX Guy
M. LEPRÊTRE Médéric	à	M. JOLIE Pascal
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme KOROL Renée
M. MARLOT Loïc	à	M. DEVIN Serge
Mme HEMBERT Axelle	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

Absents excusés sans procuration

Mme BARDEAUX Sandrine
Mme SAUVAGE Edith
Mme HECTOR Ludivine
M. SERGENT Didier
Mme REBOUL Sophie
M. IVART Yves

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien.

A été nommé secrétaire de séance

M. JOLIE Pascal

SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU FONCTIONNEMENT DE
L'ÉCOLE « JEANNE D'ARC » - ANNÉE 2025 - RECTIFICATIF**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 20250403_22 du 03 avril 2025, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la participation communale 2025 au bénéfice de l'école Jeanne d'Arc d'un montant de 103.006,93 € pour 149 élèves wimereusiens soit un coût moyen par enfant comme suit :

- **Enseignement préélémentaire** : 983,36 € par 47 élèves wimereusiens soit une participation communale de 46.217,92 €.
- **Enseignement élémentaire** : 556,76 € par 102 élèves soit une participation communale de 56.789,01 €.

Lors d'un contrôle interne, un écart de 51 centimes a été constaté sur la participation. En effet, la somme à prendre en compte pour l'enseignement élémentaire s'élève à 56.789,52 € au lieu de 56.789,01 €.

Dans ce sens, la participation communale pour 2025 est fixée à 103.007,44 € pour les 149 élèves wimereusiens inscrits à l'école Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2024-2025 payable en 4 versements de 25.751,86 €.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce montant rectificatif de 51 centimes à payer et de l'autoriser à verser la participation correspondante à l'école Jeanne d'Arc.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le rectificatif de 51 centimes sur le montant global au bénéfice de l'école Jeanne d'Arc.

DECIDE de verser pour 2025 la somme de 103.007,44 € (*cent trois mille sept euros et quarante-quatre centimes*) pour les 149 élèves maternels et primaires wimereusiens fréquentant l'école Jeanne d'Arc selon le détail ci-dessous :

- **Enseignement préélémentaire** : 983,36 € (*neuf cent quatre-vingt-trois euros et trente-six centimes*) par 47 élèves wimereusiens soit une participation communale de 46.217,92 € (*quarante-six mille deux-cent-dix-sept euros et quatre-vingt-douze centimes*).
- **Enseignement élémentaire** : 556,76 € (*cinq-cent-cinquante-six euros et soixante-seize centimes*) par 102 élèves soit une participation communale de 56.789,52 € (*cinquante-six mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et cinquante-deux centimes*).

Payable en 4 versements de 25.751,86 € (*vingt-cinq mille sept cent cinquante et un euros et quatre-vingt-six centimes*).

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2025, section de fonctionnement, intitulé « autres contributions obligatoires ».

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,
Pascal JOLIE.

#signature#